

*Le Vorort de l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie
au Secrétaire de la Légation de Grande-Bretagne à Berne, G. F. Gould*

Copie

L

Zurich, 14 décembre 1872

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de la note, que vous avez bien voulu nous adresser sous la date du 31 Août, et de vous remercier de votre empressement à satisfaire au désir exprimé dans notre lettre du 14 du même mois.

En l'attente des communications, que vous nous faites espérer, nous avons l'honneur de vous adresser la présente pour porter à votre connaissance les résultats de l'enquête ouverte chez les Sociétés appartenant à notre Union, au sujet des diverses questions que vous avez soumises à notre examen.

Quant à la première question qui s'informe des effets qu'ont eus sur le commerce et l'industrie Suisses les traités de commerce conclus par notre pays, nous pouvons résumer les réponses reçues en ceci: que la réduction ou l'abolition des droits d'entrée obtenue sur divers produits de nos industries nationales a naturellement développé nos relations commerciales avec les pays qui l'ont accordée, en raison directe de leur libéralité.

Notre pays, vous le savez, Monsieur, est dédié aux principes du Libre-Echange, malgré sa position défavorable au milieu de grands pays en partie protectionnistes; aussi n'avons-nous qu'à souhaiter, qu'à l'expiration des traités actuellement en vigueur, les idées du free-trade aient fait des progrès chez nos voisins et qu'il préside au renouvellement des traités un esprit encore plus libéral, que celui qui a dicté les traités actuels.

En disant cela, nous ne voulons pas parler du traité¹ que la Suisse a conclu avec le Gouvernement de S.M. Britannique et qui porte déjà l'empreinte d'un esprit presque absolu de Libre-Echange; au contraire, nous rendons un hommage sincère au grand exemple donné par votre pays, exemple digne d'être suivi par tout le monde, et nous vous dirons franchement, que les effets du traité conclu entre la Suisse et la Grande-Bretagne ont été très favorables au développement de nos relations commerciales avec votre pays. S'il y a à regretter quelque chose, c'est la grande distance qui nous sépare, sans laquelle nos relations seraient encore bien plus importantes, surtout dans l'industrie cotonnière, entravée malheureusement dans l'échange de ses produits par les frais de transport, proportionnellement très considérables.

Quant à la seconde question qui demande par quels moyens le développement des relations commerciales entre la Suisse et la Grande-Bretagne pourrait être favorisé [?]¹— voilà, Monsieur, le résumé des opinions énoncées à cet égard par les sections de notre Union.

On trouve que de la part du Gouvernement, il reste très peu à faire dans cette

1. Du 6 septembre 1855. Cf. RO V, pp. 255—270.

direction, en tant qu'il s'agit de questions de droits d'entrée; par contre, il y a d'autres obstacles qui s'opposent, à un certain degré, au développement des relations commerciales entre votre pays et le nôtre et dont la suppression, fort difficile d'ailleurs, serait certainement désirable.

L'un de ces obstacles, c'est le système des poids et mesures, qui est en usage chez vous. Sans que nous y attachions une trop grande importance sous le rapport du développement de nos relations commerciales, il serait pourtant à souhaiter que la Grande-Bretagne adoptât le système métrique.

Nous aimerions aussi vous parler de réformes dans votre système monétaire; mais malheureusement en ce moment-ci, le continent ne donne pas un exemple digne d'imitation en fait de questions monétaires et nous nous abstenons donc de discuter cette matière.

Par contre, nous vous signalerons un autre point, où une amélioration serait profitable au développement de nos relations commerciales: c'est le procédé judiciaire anglais, qui est si lent et si coûteux, que s'il ne s'agit pas d'une somme bien grande, on préfère s'abstenir plutôt que de poursuivre une cause, quelque bonne qu'elle soit.

Notez bien, Monsieur, que nous ne voulons pas dire par là qu'il y ait injustice dans votre procédé contre les étrangers; nous savons que Messieurs vos Compatriotes souffrent également comme nous de cet état de choses; mais nous voulons vous dire tout simplement, puisque vous nous y invitez, qu'il y a là un obstacle sérieux au développement des relations commerciales de votre pays avec le nôtre et avec l'étranger en général.

Nous savons fort bien en Suisse combien il est difficile de réformer en matière de droit; aussi n'est-ce qu'un pieux désir que nous exprimons, que des Tribunaux de Commerce, avec un procédé à la fois prompt et à bon marché, soient introduits dans votre pays.

Cette institution, Monsieur, qui fonctionne depuis quelque temps dans plusieurs Cantons de la Suisse, a réalisé un véritable progrès, et nous dirons franchement, que la moralité dans le commerce en a profité.

Nous vous signalons encore, pour être des Chronistes *[sic]* fidèles, quelques désirs individuels d'une certaine importance.

De Zurich, un négociant en soie nous fait les observations suivantes, qui nous semblent très justes, qu'il serait désirable que les Importeurs *[sic]* de Soies Asiatiques à Londres prescrivissent à leurs agents de Chine et du Japon des soins plus scrupuleux au choix et au triage des soies qu'ils expédient en Europe; qu'ils achetassent en un mot, comme le pratiquent les maisons françaises avec un succès éclatant, pour la consommation et non pas pour la spéculation. En outre, le même membre désirerait que dans le commerce des soies moulinées anglaises, il fût introduit le poids conditionné à la «Talabot», tel qu'il est déjà en usage à Londres pour les Soies d'Italie et du Levant, et que les mouliniers anglais garantissent le degré de la surcharge employée à la confection de leurs produits. Ces deux circonstances — le poids non conditionné et la surcharge (le Savonnage) non garantie des soies moulinées anglaises — forment un grand obstacle à leur usage dans les fabriques continentales.

De St-Gall, on nous exprime le désir, que les Exporteurs *[sic]* anglais s'occupassent encore plus spécialement des articles suisses pouvant leur offrir de la conve-

16 DÉCEMBRE 1872

711

nance; par exemple, on nous cite les articles en rouge d'Andrinople qui pourraient être cultivés par les maisons anglaises sans le moindre détriment pour leur industrie nationale similaire, étant tout à fait différents en nuance du rouge d'Andrinople anglais, à tel point que sur les marchés d'outre-mer, on distingue exactement entre le rouge anglais et le rouge suisse, et les amateurs de l'un ne veulent pas savoir de l'autre.

Voilà, Monsieur, le résumé des jugements prononcés par les sections de notre Société sur les différentes matières soumises à leur examen, à la suite de votre invitation. Nous avons supprimé une quantité de détails, qui nous ont été communiqués, parce que nous jugeons inutile de vous en entretenir — lorsque vous voulez être renseigné —, si nous avons bien saisi l'esprit de votre demande sur le *total* des effets des traités de commerce conclus par la Suisse et connaître les moyens de première importance pour développer les relations commerciales de notre pays avec le vôtre.

Nous vous remercions, Monsieur, de l'occasion que vous nous avez procurée de nous prononcer par votre entremise envers le Gouvernement de S.M. Britannique sur ces questions importantes et en l'attente des communications de même nature que vous avez bien voulu nous promettre de la part de votre commerce, nous vous prions [...].